

701. Pièce de canon cochinchinoise. — 2933 I.
702. Deux fauconneaux en bronze. — 1609 I. Lp.
Ces pièces ont été prises à Malazo dans la demeure d'un chef de pirates, à la suite de l'expédition de la *Victorieuse* pour venger le meurtre d'un officier et d'un matelot français.
Don de l'amiral Cécille en 1846.
703. Pièce d'artillerie légère sur roues, se chargeant par la culasse (époque non déterminée, milieu du XIX^e siècle environ). — 1971 I.

ARMES PORTATIVES

Les armes portatives en usage dans la marine au temps des flottes à voiles comportaient, outre les fusils et pistolets, un certain nombre d'armes spéciales destinées aux combats d'abordage, telles que piques, haches, poignards, etc... Ces armes ont disparu avec les conditions de combat qui les avaient fait naître et les marins n'ont plus maintenant d'armes portatives. Seuls sont armés les hommes faisant partie de la Compagnie de débarquement, troupe destinée à agir à terre comme infanterie, et dans ce cas leur armement est celui des troupes de terre, fusil et baïonnette du modèle en usage. Signalons cependant que la marine possédait, dès l'année 1878 un fusil à répétition, le Kropatschek usant la même cartouche que le fusil modèle 1874, dit fusil Gras, avec un magasin sous le canon.

Actuellement, en 1908, le fusil de la marine est le fusil d'infanterie modèle 1886-93, dit fusil Lebel.

Armes à feu

704. Voir après le n° 675.